

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 16 juin 2025
Extrait des délibérations n°2**

Date de convocation : le 10 juin 2025. Date d'affichage : le 10 juin 2025.

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 16 juin 2025 à 19 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président.

Lieu : Salle polyvalente de TOURVILLE-LA-CAMPAGNE.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme HÉNON.

Membres en exercice : 56

Présents : 46

Pouvoirs : 5

Toutes les communes étaient représentées sauf : SAINT-MESLIN-DU-BOSC et LA PYLE

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIS	HUREL William	BRIZARD Marie-Odile - Excusée
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	CHECA Marie-France - Excusée
BROSVILLE	ROMET Marc - Excusé	LECOMTE Béatrice
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	SERGENT Agnès
CESSEVILLE	DEBUS Alain	POISSON Virginie - Excusée
CRESTOT	LOUIS Christine	PATTEY Philippe
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	MARIE Michèle	DAUTRESME Thierry - Excusé
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	GRILLE Aline
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	BUSSIERE Laurance	BUISSON Sébastien - Excusé
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	PLESSIS Elisabeth - Excusée
ECQUETOT	LONCKE Didier	RICHARD Didier - Excusé
EMANVILLE	DULUT Thierry	DUMONT Françoise - Excusée
EPEGARD	DEMARE Pascal	PAYAN Jean-François
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick - Excusé	BRIOSNE Maurice
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul - Excusé	BOISRENOULT André
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	SOENEN Bruno - Excusé
GRAVERON-SEMERVILLE	CARRERE-GODEBOUT Claire	LAWANI Nicolas - Excusé
HECTOMARE	PLOYART François	PENEL Philippe
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINT-LAURENT Martine	LEGRAND Catherine
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGUY Jean-Luc - Excusé
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain	PORTE Michel - Excusé
LA PYLE	PILETTE Gérard - Excusé	ROUSSIAU Yann - Absent
LE BOSC-DU-THEIL	VALLEE Laurent - Excusé RECLARD Sandrine - Excusée - POUVOIR : G. BERTHELIN BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	BRONNAZ Francis CHEUX Arnaud CHEVALIER Marie-Noëlle COUDRAY Isabel - Excusée - POUVOIR : A. LE MERRER DAVOUST Francis - Excusé DETAILLE Edouard - Excusé - POUVOIR : F. BRONNAZ LE MERRER Anita LEROY Hélène LEVAVASSEUR Katiana - Absente ONFRAY Didier Excusé - POUVOIR : A. CHEUX VAUQUELIN Isabelle - Excusée - POUVOIR MN. CHEVALIER	
LE TILLEUL-LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François	LEMARCHAND Fabien - Excusé
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	MOULIN Martial - Excusé
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	SASS Laëtitia - Excusée
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	GAILLARD Thomas - Excusé
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	GARREAU Virginie - Absente
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	ORONA Thierry	OSMONT Odile
ST MESLIN-DU-BOSC	BONNEAU Christian - Absent	JOUEN Eric - Absent
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	BUYZE Jacky LARGESSE Jacky	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	MORISSET Maryse - Excusée
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	WALLART Roger	CAUCHOIS Isabelle - Excusée
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues FOSSE Patricia	
VENON	PICARD Philippe	CHOMONT Hélène - Excusée
VILLETES	ROBACHE Arlette	DEGOULET Cécile
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	BRIANT William
VITOT	LELARGE Joël - Excusé	LEBOURG Yann

Formant la majorité des Membres en exercice

COMPETENCE SOLIDARITES

Objet : SAAD - Approbation de la convention d'attribution de financement de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de l'Eure

Il est rappelé que le service d'aide et d'accompagnement à domicile a déposé un projet suivant au titre de l'appel à projets 2025 de la conférence des financeurs de l'Eure :

- « Le Pays du Neubourg, ensemble pour votre bien-être » : montant sollicité 14 459 euros, Mise en place d'animations sur les thèmes de la prévention de la santé et du bien-être.

La conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie est un dispositif qui répond à la loi de l'adaptation de la société au vieillissement (ASV) et qui coordonne les actions de prévention et assure leur financement par le concours de la Caisse Nationale Solidarité Autonomie versé au Département. Les dossiers ont été examinés en février dernier, en plénière et présentés lors de la commission permanente du département le 14 mars 2025. Aussi, les membres de la Conférence des Financeurs ont décidé de soutenir ce projet.

Ce projet répond aux objectifs du CPOM au titre des actions de prévention et s'inscrit dans la démarche d'amélioration de la qualité du service.

Il convient donc de procéder à la passation d'une convention d'attribution de financement avec la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées qui fixe les modalités d'attribution de cette subvention.

Il est proposé au conseil communautaire de signer cette convention (cf. annexe) et d'autoriser le président à la signer ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction de ce dossier.

Vu les statuts de la communauté de communes du Pays du Neubourg,
Vu la délibération de la commission permanente du Département de l'Eure en date du 14 mars 2025 portant attribution d'une subvention pour le projet « Le Pays du Neubourg, ensemble pour votre bien être »,
Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,
Vu le projet de convention,
Vu l'avis favorable de la commission solidarités en date du 25 février 2025,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 02 juin 2025,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé de la vice-présidente, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le rapport de présentation,
- d'approuver les termes de la convention à passer avec le Département de l'Eure, pour l'attribution de financement de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de l'Eure (cf. annexe), notamment la somme de 14 459 euros,
- d'autoriser le président à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

**Le Secrétaire de séance
Jérôme HENON**



**Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE**

